



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires

Service environnement et prévention des risques
Pôle forêt, chasse, pêche, milieux naturels
Affaire suivie par : Thierry Larrieu
Chargé de mission forêt-pêche
Tél : 01-60-56-70-76
Courriel : thierry-l.larrieu@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le **28 DEC. 2022**

Le directeur départemental des territoires
à
Mesdames et Messieurs les Maires
des communes de Seine-et-Marne

Objet : - ouverture de la pêche pour l'année 2023

Pièce(s) jointe(s) : 1 arrêté, 1 avis annuel

Veillez trouver ci-joints pour exécution, l'arrêté préfectoral n° 2022/DDT/SEPR/327, fixant les périodes d'ouverture de la pêche en Seine-et-Marne pour l'année 2023, ainsi que l'avis annuel précisant au vu de cet arrêté les dates d'ouverture pour l'année 2023 à compter du 1er janvier selon les espèces et les catégories de cours d'eau, qui entre en vigueur le 01/01/2023.

Je vous remercie d'en assurer l'affichage dans les meilleurs délais.

L'adjoint au directeur
départemental des territoires


Laurent BEDU